

DIRECTION DES SERVICES DU CABINET

Auch, le 23 février 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE à CAHUZAC SUR ADOUR

Les dimanches 20 et 27 mars 2011

Par arrêté préfectoral du 21 février 2011, les électeurs de CAHUZAC SUR ADOUR sont convoqués afin d'élire un membre du conseil municipal.

Cette élection se déroulera, pour le 1^{er} tour, le dimanche 20 mars 2011 de 8 h à 18 h et, en cas de second tour, le dimanche 27 mars 2011.

S'agissant d'un scrutin uninominal majoritaire à 2 tours, pour être élu un candidat doit recueillir :

-au 1er tour, la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits,

-au 2nd tour : la majorité relative, quel que soit le nombre de votants. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, l'élection sera acquise au plus âgé.

Contact Presse
Bureau de la communication interministérielle
et des systèmes d'information
Tél. 05.62.61.43.68
Fax.05.62.05.47.09